

Aide financière à l'achat de récupérateur d'eau de pluie (SMAEP)

Dispositif d'aide financière à l'achat de récupérateur d'eau de pluie pour les abonnés du SMAEP de la Région de Lagny-sur-Marne

Le SMAEP de la Région de Lagny-sur-Marne a mis en place un soutien financier pour les particuliers acquéreurs de systèmes de récupération des eaux de pluie de toiture, sous la forme d'une aide plafonnée à 50 € TTC pour un ou deux récupérateur(s) (d'une capacité totale minimale de 300 litres) par abonné du SMAEP de la Région de Lagny-sur-Marne.

Pour pouvoir en bénéficier, vous devez :

- > Être abonné au service de l'eau du SMAEP de la Région de Lagny-sur-Marne ;
- > Justifier d'une facture d'achat d'un ou deux récupérateur(s) d'eau de pluie d'une capacité totale minimum de 300 litres, postérieure au 1er janvier 2024 ;

L'aide sera unique par abonné et par adresse pour toute la durée du dispositif.

Comment faire ?

Remplir le formulaire accessible sur le site Internet du SMAEP : www.smaeplagny.fr à partir du 01/04/2024 ;

Les pièces justificatives à fournir à l'appui du formulaire sont :

- La dernière facture d'eau ;
- La facture d'achat du ou des récupérateurs d'eau de pluie ;
- La photo du ou des récupérateurs installés.

Et après ?

Une fois le dossier validé par le SMAEP, et sous réserve d'être à jour de ses paiements, un avoir de 50 € TTC (ou à hauteur de la valeur d'achat si celle-ci devait être inférieure à 50 € TTC) sera établi par VALYO sur votre prochaine facture d'eau.

À télécharger

Fichier

[communication_communes_aide_financiere_recuperateur_eau_de_pluie.pdf 242.34 Ko](#)

Publié le 04 avril 2024